



**Direction générale du territoire  
et du logement**  
Avenue de l'Université 5  
1014 Lausanne  
www.vd.ch/dgtl

**Recommandé**

Municipalité  
de la Commune de Chamblon  
Rue du Village 1  
1436 Chamblon

Personne de contact : Sarah Augier  
T 021 316 28 83  
E sarah.augier@vd.ch  
N/réf. 168115/SAR-nva

Lausanne, le 16 avril 2024

**Commune de Chamblon  
Plan d'affectation Village Ancien  
Constatation de l'entrée en vigueur et retour de plans**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

À la suite de l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 14 février 2024 nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date de l'approbation.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, un exemplaire du dossier.

Un dossier reste dans nos archives. En parallèle, nous vous transmettons une copie informatique du dossier par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Nord.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean  
directeur de l'aménagement

Sarah Augier  
urbaniste

**Annexe**  
ment.

**Copies**

Préfecture du Jura-Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains  
Voyer de la Région Nord  
DGMR  
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 179564